

Chers Présidentes, Chers Présidents,
Chères administratrices et administrateurs,

Nous espérons que vous allez bien et que votre saison a été satisfaisante.

Suite à l'annonce du reconfinement et comme au printemps dernier, les déplacements pour faire vos achats dans les magasins de matériel apicole ainsi que les déplacements pour l'entretien de vos ruchers seront autorisés durant cette période en vous munissant des documents ci-dessous :

- **Votre attestation de déplacement dérogatoire** qui sera prochainement téléchargeable sur le site du gouvernement et dont vous cocherez la case adéquate.

- Ainsi que votre **déclaration télé ruchers qui fait apparaître votre numéro SIRET** qui correspond à l'identification d'une activité économique et d'élevage , ou votre **NAPI**.

De plus, vous pouvez cocher la case déplacements pour effectuer **des achats de première nécessité, les magasins de fournitures agricoles (donc apicoles)** étant autorisés à rester ouverts (voir liste sur sur le site du gouvernement) . Utile si vous avez besoin d'aller acheter du sirop de nourrissage ou du matériel.

L'ensemble de ces déplacements sont autorisés dans la continuité de l'activité apicole donc agricole car ils relèvent du bien être animal.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des éventuelles modifications.

Avec nos vœux de bonne santé, restez prudents.

Frank Alétru,
Président